

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 FEVRIER 2012

L'an deux mille douze, le jeudi seize février, le Conseil Municipal, légalement convoqué le neuf février, s'est réuni à la Mairie à vingt heures, sous la Présidence de Monsieur Guy JELENSPERGER, Maire.

Le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance est de 15.

PRESENTS : Nathalie BILLY, Jacques COURPOTIN, Gérard DURA, Véronique FONTAINE, Françoise JOUSSE, Gérard LEUX, Denis MARCHAND, Daniel POUPART, Michel POYAC, Thierry RIVIERE, Claude ROLLAND.

ABSENT EXCUSE : Isabelle ROUQUIER qui a donné pouvoir à Françoise JOUSSE
Simone TRIMAILLE qui a donné pouvoir à Gérard DURA
Annie VIARD qui a donné pouvoir à Nathalie BILLY.

1. APPROBATION DU DERNIER PROCES-VERBAL ET ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le dernier procès-verbal est lu et approuvé à l'unanimité.
Michel POYAC est désigné secrétaire de séance.

2. MAPA (annulation des délibérations n°52.2011, 62.2011 et 04.2012)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le décret du 09 décembre 2011 a modifié certains seuils applicables aux marchés publics. Le seuil résiduel jusque-là appliqué, 4 000 € HT, était jugé trop bas en pratique, d'où le rétablissement à 15 000 € HT au 1^{er} janvier 2012. Donc à compter de cette date, les marchés en-deçà d'un seuil de 15 000 € HT, sont dispensés de publicité et de mise en concurrence.

Le Conseil Municipal

Vu le Code des marchés publics

Vu le décret n° 2011-1853 du 09 décembre 2011 modifiant les seuils applicables aux marchés et aux contrats relevant de la commande publique

VU la délibération n° 52.2011 pour un contrat de maintenance pour l'antenne TV collective

VU la délibération n° 62.2011 pour l'achat d'une chaudière

VU la délibération n° 04.2012 pour le remplacement des volets du bâtiment associatif

CONSIDERANT que les montants estimés sont en-deçà du seuil de 15000 € HT

Après avoir délibéré,

A l'unanimité

DECIDE le retrait des délibérations n°52.2011, 62.2011 et 04.2012

M. Marchand demande si une date est déjà retenue pour la future réunion de la Commission d'Appel d'Offres.

M. le Maire répond que l'on attend les retours des devis (voir ci-dessous) pour en définir une

3. REFECTION DE LA TOITURE DE LA RESERVE DE L'EMP

Un problème d'étanchéité de la toiture / terrasse de l'Espace Marcel Proust a été constaté, provoquant des dommages d'infiltration dans le mur du bâtiment.

Un devis a déjà été fait, mais vu le prix, il est envisagé d'en demander d'autres. D'autant que M. Marchand préconise de déclarer le sinistre auprès de nos assureurs avant d'engager les travaux.

Le Conseil Municipal

VU le code général des collectivités territoriales

VU les devis présentés ainsi que les photos

Après avoir délibéré,

A l'unanimité

DECIDE la réfection complète de la toiture de la réserve de l'EMP,

Dit que la dépense en résultant sera inscrite au budget, article 61522

4. ELAGAGE et ABATTAGE D'ARBRES RUE BLANCHE HOTTINGUER

Monsieur le Maire explique que les arbres ont été plantés serrés, et malgré les campagnes d'élagage, ils ont pris de l'ampleur occasionnant une gêne pour les riverains (manque de luminosité). De plus, ils masquent les candélabres. Un devis a été demandé à l'entreprise Saint Germain Paysage pour l'abattage de 30 arbres et l'élagage de 5 arbres pour un montant de 2 976,50 € HT, 3 559,89 € TTC.

Mme Jousse dit au nom de Mlle Rouquier (pouvoir) que cette dernière est contre l'abattage de certains arbres qui ne semblent pas gêner autant.

M. le Maire répond qu'il ne s'agit pas, que des soulèvements des trottoirs, mais aussi des problèmes cités ci-dessus, mais aussi les percements des canalisations d'eaux par les racines, fruits salissants au printemps, feuilles importantes en automne....

M. Rivière dit que du coup, on règle aussi le problème du ramassage des feuilles...

M. Marchand rappelle que ces abattages devaient être réalisés par nos agents techniques, le seront en fait (pour raison de sécurité) par une entreprise professionnelle, mais à coût moindre car nos agents aideront au nettoyage/broyage profitant aussi à l'enlèvement des branches Passage de la Comète.

M. Rolland demande la date prévue.

M. le Maire répond que cela se fera en fonction de la météo.

Le Conseil Municipal

VU le Code général des collectivités territoriales

Vu le devis présenté

Après avoir délibéré, et après un vote à mains levées

Avec 14 voix pour et 1 voix

DECIDE de procéder à l'élagage et l'abattage des arbres pour la somme de 2976,50 € HT

AUTORISE le Maire à signer le bon de commande
Dit que la dépense en résultant sera inscrite au budget primitif, article 61521.

5. ACHAT DE DESHERBANT

Comme chaque année, il faut prévoir l'achat de désherbant pour l'entretien de certains espaces publics de la commune. Un devis de « BHS » est présenté pour la somme de 336,20 € HT (20 L)

Le Conseil Municipal
Vu le Code général des collectivités territoriales
VU le devis présenté
Après avoir délibéré,
A l'unanimité,
DECIDE d'acheter le désherbant BHS pour un montant de 336,20 € HT
AUTORISE le Maire à signer le bon de commande
Dit que la dépense en résultant sera inscrite au budget primitif, article 6152

6. ACHAT FOURNITURES ADMINISTRATIVES

Le stock d'enveloppes avec l'impression du logo de la commune est quasi épuisé. Il est indispensable de le renouveler. Un minimum de 1 000 exemplaires par type d'enveloppes est demandé par le fournisseur pour des raisons techniques. Un devis de SEDI est proposé pour l'achat d'enveloppes tous formats confondus ainsi que du papier en-tête.

Il est précisé que ces tarifs paraissant élevés, il sera fait des recherches de devis moins chers pour les prochaines commandes.

Le Conseil Municipal
Vu le Code général des collectivités territoriales
VU le devis présenté
Après avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'acheter les enveloppes et le papier en-tête de la mairie à la SEDI pour un montant de 651,85 € HT
AUTORISE le Maire à signer le bon de commande
Dit que la dépense en résultant sera inscrite au budget primitif, article 6064

7. VERIFICATION DU PARATONNERRE DE L'EGLISE

Chaque année, une vérification du paratonnerre de l'église est demandée par la commune afin de s'assurer du bon fonctionnement de celui-ci. 2 devis ont été reçus pour cette prestation /BCM pour un montant de 203 € HT et FRANKLIN pour un montant de 200 € HT

Le Conseil Municipal
VU le Code général des collectivités territoriales
VU les devis présentés
Après avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE la vérification du paratonnerre de l'église par l'entreprise FRANKLIN
AUTORISE le Maire à signer le bon de commande
Dit que la dépense en résultant sera inscrite au budget primitif, article 61523.

8. VALIDATION DE L'ATTACHEMENT SPIE

Le Président rappelle que la société SPIE a été désignée par le SIERSEL (syndicat intercommunal d'électrification). Il convient de valider les attachements suite aux interventions de l'entreprise sur la commune. Il y a eu une intervention pour vandalisme sur le mât B05-087 le 06 décembre 2011.

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des collectivités territoriales

VU l'intervention de dépannage de la société SPIE sur le réseau d'éclairage public et dont l'attachement à valider est de 190,05 € HT.

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

DECIDE la validation de l'attachement de SPIE pour la somme de 190,05 € HT 227,30 € TTC

AUTORISE le Maire à signer le bon de commande

Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif sur le compte 61523.

9. SUPPRESSION DE LA BORNE DE PROTECTION DU PIETON CENTRAL RD217bis

Il est demandé de se prononcer sur la suppression de la borne de protection du piéton central sur la RD217bis.

Selon la réglementation en vigueur l'installation de potelets sur une double voie est obligatoire. L'allongement de la temporisation n'est pas possible.

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des collectivités territoriales

Entendu l'exposé du Maire

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

DECIDE de remettre le potelet du piéton manquant

AUTORISE le Maire à signer le bon de commande après consultation de plusieurs devis

Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif sur le compte 61523.

10. REMPLACEMENT DE L'HORLOGE A L'EMP

Le Maire rappelle qu'une horloge analogique a été mise en place pour couper le fonctionnement des prises de courant à 2 h du matin lors des locations de la salle de l'Espace Marcel Proust. Or il s'avère que les changements d'heure d'été et d'hiver, sans compter les coupures de courant, entraînent un décalage de l'horloge. La commune fait appel à la société Manuelec qui se déplace à chaque fois pour remettre l'horloge à l'heure, ce qui représente un coût. Pour y remédier, il est proposé de remplacer cette horloge par une horloge programmable avec remise à l'heure automatique.

Le Conseil Municipal

VU le Code général des collectivités territoriales

VU le devis présenté

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de remplacer l'horloge analogique par une horloge programmable pour un coût de 248 € HT

AUTORISE le Maire à signer le bon de commande

Dit que la dépense en résultant sera inscrite au budget primitif, article 61522

11. AUTORISATION DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SELON L'ARTICLE L1612-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Maire rappelle les dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par ordonnance n°2009-1400 du 17 novembre 2009- art.3

*« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente
Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget*

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette»

Le Conseil Municipal

VU le Code général des collectivités territoriales, l'article L1612-1

VU le budget de l'exercice 2011, notamment le montant budgétisé à la section d'investissement : 310 222 €

Vu l'application de 25%, soit un montant de 77 555,50 €

Après avoir délibéré

A l'unanimité,

AUTORISE le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent comme indiqué ci-dessus

12. INDEMNITES DES ELUS (RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 32-2011 DU 12 OCTOBRE 2011)

M. le Maire rappelle que ce sujet a déjà été évoqué lors du Conseil Informel du mercredi 8 février, convoqué spécialement pour 2 points, dont celui-ci. Il confirme donc à l'ordre du jour le retrait de la délibération visée pour une question de légalité, demandé par M. le Sous-Préfet.

Françoise Jousse, au nom de la liste d'opposition, demande l'ajournement de cette question pour la reporter à l'ordre du jour du prochain conseil municipal au motif qu'elle devait faire l'objet d'une modification et non d'un retrait total.

La liste d'opposition est contre l'annulation pure et simple sans contrepartie.

Monsieur le Sous-préfet conseillant à chacun de trouver un arrangement à l'amiable, car en cas de non consensus, M. le Sous-préfet déposerait le dossier auprès du Tribunal Administratif, ils proposent de la modifier d'une part, eu égard à la conjoncture actuelle de crise, afin de faire des économies pour la commune. D'autre part, la baisse de représentativité de personnes dans certaines instances et la hausse de cette représentativité

pour d'autres, permet de justifier une mutualisation des ressources financières, soit une indemnisation de tous les conseillers municipaux. Il semble que cette proposition soit juste et uniforme.

Cette modification se traduit par les chiffres suivants :

Denis Marchand propose d'augmenter l'enveloppe globale du Maire et des Adjointes à 75% du taux maximal

Le taux actuel du Maire de 4% serait porté à 32,25 %

Le taux actuel des Adjointes de 2% serait porté à 12,375 %

Chaque conseiller municipal avec délégation aurait 2,25 %

Le Maire trouve la proposition intéressante, elle a le mérite d'exister. Cependant il maintient la demande du Sous-Préfet réclamant de retirer la délibération n°32-2011 afin de revenir à une situation « ante » et remettre la situation à plat permettant alors une nouvelle discussion.

De chaque côté, la porte est ouverte à la discussion et aux propositions.

Le Maire reprendra contact avec M. le Sous-Préfet pour connaître la légalité de cette situation. Il communiquera la suite des événements.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2123-20 à 24-1

VU la délibération n° 32-2011 du 12 octobre 2011 portant sur les indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

VU la demande de retrait de cette délibération par le Maire

Vu la demande de modification de cette délibération, et non son retrait, par la liste d'opposition

Le Maire propose de procéder au vote à bulletin secret pour se prononcer pour ou contre le retrait de la délibération n°32-2011 sur les indemnités des élus

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Pour : 6 voix

Contre : 9 voix

A la majorité des voix, le retrait de la délibération n°32-2011 est refusé.

13. QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire signale l'arrivée en Mairie d'un courrier en Accusé de réception de M. Antoine Ragald, Agent Technique de la Commune. M. Marchand pose la question de la nécessité de lire ce courrier en Conseil Municipal. A la majorité, il est décidé de le lire hors Conseil.

Mme Fontaine. Pas de question.

M. Rolland. Pas de question.

M. Leux. Membre du SIERSEL, il a posé à M. Delporte une question sur le « relamping ». Ce dernier lui a confirmé que le SIERSEL doit changer les ampoules. Or il a constaté que seulement 129 ampoules ont été changées sur 159 mats ?

M. le Maire répond que certaines ampoules ont déjà été changées lors de la pose des platines.

M. Leux demande pourquoi FORCLUM change des ampoules.

M. le Maire répond que c'est à cause des changements de platine.

M. Leux demande si un inventaire des globes cassés a été fait. Il semblerait qu'il y en ait environ 15.

M. Marchand dit que l'on n'avait pas besoin de changer les ampoules (soit 970 E), lors des poses des platines car c'était prévu dans le contrat avec le SIERSEL. Il ajoute qu'il a vu ce soir 7 ampoules qui ne marchaient pas.

M. le Maire mandate M. Leux de demander à M. Delporte la réalité du relamping et si il y avait erreur avérée de Forclum, on demanderait une récupération auprès de FORCLUM. Si le SIERSEL confirme l'erreur, M. le Maire négociera bien entendu auprès de FORCLUM.

M. le Maire rappelle également la différence, nettement inférieure de la facture de consommation électrique de cette année par rapport à l'année dernière, grâce à la pose des platines, économisatrices d'énergie.

M. Leux. Signale que la Société ChâteauForm refuse de payer la Taxe de séjour de ses clients auprès de Marne et Gondoire. Il demande si M. le Maire est au courant.

M. le Maire répond que non, car c'est Marne et Gondoire qui récolte cette Taxe et donc que les communes ne sont pas mises au courant. Il va se renseigner auprès de ChâteauForm. Il précise que la Société organisant des séminaires et n'étant pas un hôtel en bonne et due forme, ils ne sont peut-être pas soumis aux mêmes Taxes.

M. Courpotin confirme que cela ne doit pas être la même Taxe mais qu'ils devront en payer une.

Mme Billy. Suite à la visite de nuit de la Commune de membres du Conseil :

Il y a un manque d'éclairage du chemin entre l'avenue Charles Péguy et la rue André Gide. A-t-on reçu des devis en Mairie ?

M. le Maire répond qu'il y en a deux, dont un d'environ de 4 000 E.

M. Marchand demande qu'on inscrive cette dépense dans le Budget 2012.

M. le Maire répond par l'affirmative et qu'ensuite, on votera ou non, sa réalisation.

Mme Billy. Un candélabre est enfoui dans un arbre rue Lautréamont. Peut-on refaire un courrier à l'habitant ?

M. le Maire répond par l'affirmative et précise que sans intervention de l'habitant, la Mairie interviendra aux frais de ce dernier.

Mme Billy. Fait un point sur l'Ecole du Val Guermantes.

En Maternelle il y a une classe « révisable ». Cela sera évoqué au prochain Conseil d'Ecole du 9 mars. Il faut inciter les habitants à inscrire leurs enfants pour la rentrée de sept. 2012.

M. le Maire confirme que cela a été annoncé dans le Journal communal.

En Primaire, la Classe verte aura lieu en Auvergne. Cela coutera 353 E par enfant. La Coopérative de l'Ecole a récupéré 757 E grâce à la vente des cartes de Noël. Il sera demandé une subvention exceptionnelle aux Mairies. En 2011 Guermantes avait donné 550 E.

M. Rivière demande si le CCAS peut aider dans ce cas avec une subvention ?

M. le Maire confirme que des familles ayant des difficultés à verser cette somme pour leur enfant, peuvent solliciter le CCAS, comme cela s'est déroulé de nombreuses fois par le passé. Le CCAS est là pour cela.

M. Marchand demande la date de la prochaine réunion du CCAS.

M. le Maire répond qu'elle n'est pas prévue à ce jour.

Mme Billy montre une carte de Vœux écrite par les enfants pour le Conseil Municipal.

Mme Billy et au nom de Mme Viard demande une réunion de la Commission des Affaires Scolaires pour préparer le Budget du SIVOM.

M. le Maire répond qu'il a vu avec Mme Viard et qu'il attend que M. Crestey lui donne des informations au préalable. Il rappelle également qu'une Commission des Affaires Scolaires est importante lorsqu'une commune gère une école. Or dans notre cas, c'est le SIVOM qui gère l'école.

M. Courpotin. Demande si on a reçu des suites des panneaux de signalisations que l'on pourrait avoir gratuitement ?

M. Rolland répond que son intermédiaire est toujours en arrêt de maladie, suite à une opération.

M. Courpotin demande où en est-on du comptage des véhicules sur la RD 217 bis, suite à la demande en novembre ?

M. le Maire répond que la demande a été faite et qu'elle est au Conseil Général. On attend...

M. Courpotin demande où en est-on des travaux de l'Eglise ?

M. le Maire répond que suite aux intempéries actuelles, les travaux sont en attente.

M. Marchand. Signale que suite aux démarches auprès du Conseil Général, l'éclairage a été posé dans les 2 abris bus de la RD 35.

M. Marchand demande où en est la subvention de 43 000 E auprès du Conseil Général.

M. le Maire répond que la demande a été faite et que l'on est en attente de la recevoir.

M. Marchand précise que c'est lui qui a réactivé cette demande.

M. Marchand signale que 2 coussins berlinois, sur la RD 35 vers Bussy, vont être réparés dans la semaine prochaine (resserrés/revissés).

M. Marchand précise que c'est maintenant Marne et Gondoire qui s'occupe de l'élagage des haies bocagères le long de la RD 35, au titre de l'entretien des circulations douces. Celui-ci vient d'être fait et cela reviendra tous les 3 ans.

M. Marchand précise que pour la taille sur le chemin de L'EpINETTE, l'entreprise qui est sérieuse dit que cela va repousser mais reconnaissant cette taille drastique, ils vont en compensation, planter une nouvelle haie dans la continuité de la haie de l'entrée de ville qui ira jusqu'au rond-point et dont l'entretien reviendra à Marne et Gondoire.

Une autre haie sera plantée au milieu d'entrée de village, là où il y a un trou tout en laissant l'accès vers la chambre de tirage de France telecom.

Des cailloux seront remis mi enterrés à l'entrée du chemin du parc ...

Un arbre sera abattu au bassin de rétention car dangereux pour le riverain.

A Marne et Gondoire, les services sont en train de préparer les devis des entretiens des espaces verts. Nous allons y rajouter l'entretien de la haie située le long de la Rd217bis/rue du Docteur Louis René

M. Marchand précise les nouvelles nominations des 3 nouveaux élus Guermantais au sein de Marne et Gondoire :

M. Marchand : Vice-Président.

Les conseillers communautaires sont Annie Viard et Gérard Leux

Au SIEP, titulaire, Annie Viard et le suppléant Gérard Leux

Commission environnement et agriculture, Gérard Leux

Commission transport Denis Marchand

Commission habitat Annie Viard

Commission assainissement Denis Marchand

Il précise que tous ces membres des commissions doivent obligatoirement être des conseillers communautaires, ce qui n'était pas fait avant par erreur. La CAMG corrige donc l'erreur. La CLECT sera modifiée prochainement.

- M. Marchand** précise que l'assainissement de la rue Charles Péguy sera fait cette année par Marne et Gondoire. On en profitera pour faire le tapis de route, M. marchand a vu avec M. Crestey qui est d'accord, et les travaux devraient, au mieux, se faire pendant les vacances d'été pour ne pas gêner les circulations piétonnes vers l'école, des enfants.
- M. Marchand** s'est renseigné, suite aux nombreuses évocations lors des Conseils précédents sur la pose d'un panneau lumineux d'annonces d'événements sur la Commune (type Decaux à diodes au pied de la Mairie). Or le coût d'environ 12.000 euros HT pour 7 lignes de textes déroulants a de quoi faire réfléchir pour une installation future. A suivre...
- M. Marchand** annonce que l'Association des Autos perdues l'a contacté pour leur manifestation de mai. Elle se fera au Val Guermantes, rue Charles Péguy sous les arbres. M. Crestey est d'accord. Mais cela posera un problème si les travaux d'assainissement se font en mai (et non en été comme demandé, voir ci-dessus).
- M. Marchand** indique que la Mairie de Gouvernes a donné son accord pour changer les ampoules + les armoires des feux, de notre église (feux à cheval sur Guermantes et Gouvernes).
- M. Marchand** annonce qu'une Commission des Travaux aura lieu avant mi mars.
- Mme Jousse** demande si un contact a été pris avec l'école horticole (le but étant qu'ils nous aident pour la création et la réalisation de l'aménagement des massifs de la Commune - entrée de village et ronds-points...).
- Mme Gachet** les a eus au téléphone, en fait, ils ne sont pas intéressés car ils ont trop de demandes.
- Pouvoir de Mlle Rouquier, Mme Jousse parle en son nom :**
- Abattage des arbres = déjà évoqué ci-dessus.
 - Voudrait des prises en hauteur à l'EMP (déjà demandé en Commission des Travaux, à suivre...).
 - Planter des plantes vivaces dans les massifs pour économiser l'achat de plantes et aussi entretenir les massifs de l'église.
- M. le Maire** répond que cela a déjà été évoqué et réalisé et que l'on continue dans cette voie.
- Créer un endroit de « dormance » de géranium pendant l'hiver.
- M. le Maire** répond que cela peut être envisagé dans le local des techniques du cimetière, si place existante.
- Mlle Rouquier** a proposé de démultiplier le pied de cardon, elle se propose de le faire.
- Mlle Rouquier** a donné des plantes vertes pour embellir l'accueil de la Mairie.
- M. Poupart** confirme qu'après ses rendez-vous avec les entreprises et la réunion de la Commission des Travaux et les avis du Maire, il est d'accord avec les devis préparatoires du remplacement des volets et de la chaudière de l'EMP, mais il faut bloquer une date limite de réception des dossiers de candidatures.
- M. le Maire** mandate M. Poupart pour inscrire une date sur ses demandes de devis finaux aux entreprises. Il est décidé comme date limite de réception le 10 mars. En découle une date de réunion de la Commission d'Appel d'Offres au 13 mars à 19 h.
- M. Poupart** demande une date d'une réunion des riverains de la Plaine de Jeux pour son futur.
- M. le Maire** répond qu'il lui paraît souhaitable d'attendre les travaux de sécurisation de cet endroit avant toute réunion.
- M. Poupart** demande si, il y a eu des renseignements de pris sur la faisabilité de créer/vendre une parcelle à but de construction d'un pavillon, à l'entrée de la Plaine de Jeux.
- M. le Maire** répond qu'il apparaît qu'au niveau du PLU, cela paraît possible, mais qu'au final c'est la décision du Conseil Municipal qui peut décider. Le Maire pense qu'il serait mieux d'attendre la réunion des riverains pour en reparler.

- M. Poupart** fait part d'essais de bruit de sonorisation en soirée dans l'EMP, en vue du transfert de la sortie de secours côté Belle Inutile comme maintenant, vers une des deux portes côté tennis. Il apparaît que le mieux serait à la porte côté chaudière.
- M. le Maire** n'y voit pas d'inconvénient à partir du moment où les services de sécurité donne leur accord, car cette porte est éloigné de l'estrade et près des sorties déjà existantes.

M. Rivière dit que l'on sort d'une période de froid intense, or il n'y a pas eu de barrière de dégel à Conches (bus).

M. le Maire répond qu'il n'a pas neigé, donc il n'y a pas eu d'humidité donc il n'y a pas eu nécessité de création d'arrêté de barrière de dégel à ce moment.

M. Marchand a appelé l'ART, il faudrait l'arrêter maintenant, car il a gelé à moins de 30 cm.

M. le Maire répond que l'ART va être contacté.

M. Rivière dit qu'un rocher (protection anti-stationnement) est tombé dans un fossé, carrefour Jehan de Brie / Rond du Cerf.

M. Rivière re-évoque l'aide possible à l'école par le CCAS. Il n'y a pas eu de demande mais on pourrait sensibiliser les directrices pour qu'elle nous en fasse la demande pour la classe verte.

M. Dura évoquant les vitesses souvent rapides des bus au sein de la Commune. Il rappelle que par le passé, chaque lettre à AMV au sujet des vitesses excessives de leurs cars porte ses fruits, il faudrait en refaire une.

M. le Maire répond par la positive.

M. Poyac annonce qu'il a une lettre à lire, il nous en fait lecture :

Monsieur le Maire,
Madame, Messieurs les Adjointes au Maire,
Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux.

Mesdames, Messieurs,

« En ce jeudi 16 février 2012, je viens faire part auprès des Elus de la Commune, des Guermantaises et des Guermantais présents, de la présentation de ma démission du poste de 3ème Adjoint au Maire et de Conseiller Municipal de la Commune de Guermantes.

Qu'elles en sont les causes ?

Elu depuis juin 1995, j'ai énormément appris pendant ces 16 années au contact de personnalités très différentes mais dont chacune m'apportait ses connaissances et ses qualités de travail en groupe. M. Jelensperger avec sa connaissance totale de la Commune et de ses dossiers que ce soit historiques, géographiques, des habitants..., de sa gestion et de sa bonne tenue des comptes de la Commune, soutenues par M. Essayan puis par M. Rolland, de Mme Perrin et son investissement total vis à vis de l'Ecole, de Mme Fontaine pour toutes les Manifestations qui ont égayé la vie de la Commune, de M. Marchand et son suivi des travaux réalisés sur la Commune, des Equipes Communales également, sans oublier le travail bénévole mais toujours efficace et effectif des Conseillers Municipaux qui se sont succédés au long de ces 2 mandats et demi.

Mais le tout... surtout, dans la bonne humeur et les bons moments, malgré les contraintes, le peu de moyens financiers, les urgences, la fatigue, la vie de famille en retrait...

Toutes ces compétences et ces succès qui ont permis la réélection de cette équipe autour de M. Jelensperger pour 2 mandats de plus, en 2001 et 2008, pour une gestion au mieux des intérêts de notre Commune.

Depuis 1995, comme responsable de l'Information, j'ai également appris et développé ce rôle de communication :

Couvrir en photos les Manifestations de la Commune, constituant ainsi une banque de souvenirs en Mairie, relayé depuis février 2003 avec la création du Site Communal et ses diaporamas. Créer et mettre à jour ce Site. Créer les affiches des Manifestations. Créer, réaliser et mettre en page chaque mois le Journal...

Tous ces travaux prenant évidemment un temps mensuel très conséquent, mais réalisés avec plaisir et dans un timing au mieux des événements, correspondant à la taille de notre Commune et surtout pour la meilleure information possible des habitants à un coût gratuit pour le budget communal, hors celui de l'impression en Mairie. **Site et journaux mensuels** rarement existant dans des communes de 1 365 habitants...

Or depuis bientôt 1 an, malheureusement, je désapprends...

Je découvre les non dit, les propos à la limite ou véritablement de déni de vérité, les «piques» qui passent inaperçues une fois mais qui par leurs répétitions et par des personnes différentes deviennent difficilement supportables d'autant que d'après leurs auteurs : « ce ne sont que des commentaires ou même de l'humour », les conflits permanents, les réunions qui ne peuvent se finir sans hausser le ton, pour ne pas dire plus...

Bref, une ambiance délétère qui me fait stresser, me rends «malade» avant chaque tenue de Conseils, de réunions ou de Manifestations. Faire attention au mot près à chacun de ses mails, à chacune de ses paroles ou réflexions en réunions, au risque de déclencher des mails collectifs... des commentaires négatifs, des demandes d'excuses... dans un esprit partisan en dehors de toute objectivité.

Il ne s'agit plus d'un travail d'équipe où chacun est responsable de sa partie, mais d'une surveillance constante du retard, de l'oubli, de l'erreur que peut commettre l'autre.

Pourquoi seulement maintenant ?

Durant les événements qui ont secoué la Commune d'avril à septembre 2011, j'ai entièrement soutenu M. le Maire, ne comprenant pas un tel déchainement de haine contre lui, même s'il a reconnu qu'il avait quelques responsabilités de communications internes avec certains Elus.

Je ne comprenais pas non plus ces mêmes déchainements contre Mme Fontaine et moi-même.

Pendant cette période, j'ai entendu de plus en plus souvent en direct, puis lu sur des tracts et le site de la liste d'opposition de M. Marchand durant la campagne de l'Election Municipale complémentaire des affirmations telles que :

«Journal distribué systématiquement la 2ème quinzaine de chaque mois...». «Partialité dans la tenue du Journal...». «Omissions volontaires d'événements sur le Site...» etc...

Des affirmations fausses. **J'étais donc personnellement attaqué** dans mon intégralité morale et dans celle de mon métier de journaliste.

A la suite de cette période et grâce à de nombreux soutiens, le Maire revint sur son annonce de démission. Il ne restait aux deux listes qu'à repartir «ensemble», avec plus de souplesse, pour le bien de la Commune.

Mais, lors du Conseil d'octobre, la liste d'opposition majoritaire de M. Marchand a retiré toutes les délégations du Conseil Municipal au Maire (délégations données par les mêmes personnes au début du mandat en 2008). Obligeant depuis, la Commune à «marcher sur une jambe». Il faut réunir le Conseil Municipal pour la moindre décision ou le moindre achat, mineurs, tels un sapin de 55 E, des enveloppes communales, un isoloir pour handicapés...

Puis, lors du Conseil de décembre, la liste d'opposition majoritaire m'exclut du Comité Communal d'Action Sociale (CCAS). Et m'exclut surtout, de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire où je siégeais depuis sa création en 2002. Evictions sans aucunes raisons valables ni explications rationnelles justifiées au préalable, si ce n'est mon soutien au Maire !

En janvier, ne me reste donc plus, principalement que mon rôle de responsable de l'Information et de la Communication, pour lequel je ne suis Adjoint au Maire d'ailleurs, que depuis

2008.

Mais là encore, ce n'est pas satisfaisant pour la liste d'opposition majoritaire. Il faut que le Site et le Journal puissent être fait par des membres du Conseil et/ou des agents administratifs, car je peux tomber malade... certes ! Il m'est donc vivement demandé d'abandonner mes logiciels professionnels et de trouver des logiciels de mises en page et de sites, gratuits, faciles à comprendre par tous. Les apprendre moi-même pour ensuite former les demandeurs...

Pour moi, c'est trop, je ne peux travailler efficacement pour la Commune dans le stress et la tension, **ni me laisser enlever toutes mes attributions sans réagir !**

Depuis la prise de ma décision, le Maire et les membres de notre liste «minoritaire» (Mme Trimaille, Mme Fontaine, M. Rolland et M. Dura), comprenant mon choix ont tenté de me persuader de rester au moins Conseiller Municipal. Mais, n'acceptant pas le climat de travail dans la tension, imposé par la liste d'opposition majoritaire de M. Marchand, je sais que je ne pourrai pas pratiquer une politique de la «chaise vide», ce n'est pas dans mon tempérament.

En quittant le Conseil et à travers cette lettre, cela me permet également de dire comment nous avons vécu ces événements. Car il est vrai, qu'à la demande de M. le Maire, nous n'avons pas souhaité répondre aux attaques polémiques, gardant en permanence à l'esprit, l'envie de quiétude de notre Commune, ce qui a peut-être fait croire à tort, à certains, que nous nous sentions fautifs...

Je précise qu'après 17 ans, cette décision a été très douloureuse à prendre et de nombreuses fois repoussée.

Bien entendu et comme d'autres personnes l'ont dit avant moi, je reste à l'écoute des Guermantaises et des Guermantais et à la connaissance des dossiers de la Commune, d'autant que je conserve ma confiance totale auprès des 5 amis que je laisse au sein du Conseil Municipal, que je remercie d'ailleurs ici, pour leur soutien dans ces moments difficiles.

Merci de votre attention, bonsoir. »

Michel Poyac.

M. le Maire en prend acte et lève la séance à 21h40.